

Le guide SDAGE Rhône-Méditerranée et Urbanisme

Messages et compatibilité



■ Présentation du guide SDAGE ■ et urbanisme

■ objectifs : répondre aux questions :


Comment prendre en compte le SDAGE dans le porter à connaissance?

Comment gérer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE?



Plan de la présentation

- Présentation formelle du guide
 - Structure du document
 - Le porter à connaissance
- Messages à retenir pour l'appréciation de la compatibilité
- Quelques points clefs à prendre en compte lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme
- Exemple d'utilisation du guide : SDAGE et SCOT de Toulon

- 
- 1- Présentation du SDAGE Rhône-Méditerranée
 - 2- Présentation des documents d'urbanisme
 - 3- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme – quelques éléments de méthode
 - 4- Déclinaison du SDAGE dans les documents d'urbanisme par thématique

Liste des thématiques à aborder

chapitre 4
du guide

- Préservation des milieux aquatiques
- Disponibilité et préservation de la ressource en eau potable
- Rejets ponctuels et diffus
- Risque inondation
- Littoral

Présentation formelle du guide

Y a-t-il un contrat ou un SAGE sur le secteur ?

4- Déclinaison du SDAGE dans les documents d'urbanisme par thématique

- Références du SDAGE
- Message du SDAGE
- Questions à se poser pour juger de la compatibilité des documents d'urbanisme
- Exemples de déclinaison dans les SCOT/PLU
- Exemple concret
- Schéma récapitulatif



le porter à connaissance

Cartographie possible à partir des éléments du SDAGE et du programme de mesures à l'échelle d'un territoire de SCOT

Synthèse données SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2010-2015

> SCOT de l'Ouest lyonnais

- **Caractéristiques du territoire**
 - Superficie : 498 km²
 - 9 sous bassins versants
 - 21 masses d'eau cours d'eau naturelles (172 km)
 - 2 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées (2.30 km)
 - 0 masse d'eau plan d'eau

- **Spécificité du territoire**
 - Territoire vallonné
 - Forte pression périurbaine
 - Projet d'infrastructures impactantes (A45)

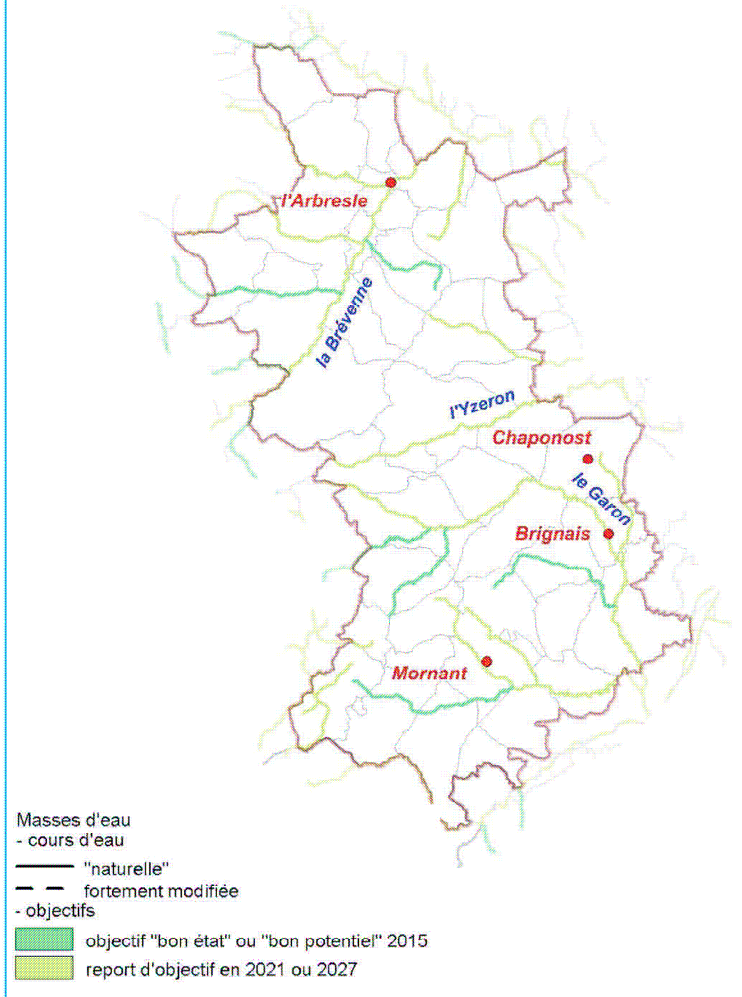
- **Activités principales du territoire**
 - Activités agricoles diverses

Synthèse données SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2010-2015

> SCOT de l'Ouest lyonnais

Présentation formelle du guide

Objectifs des masses d'eau superficielle



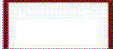


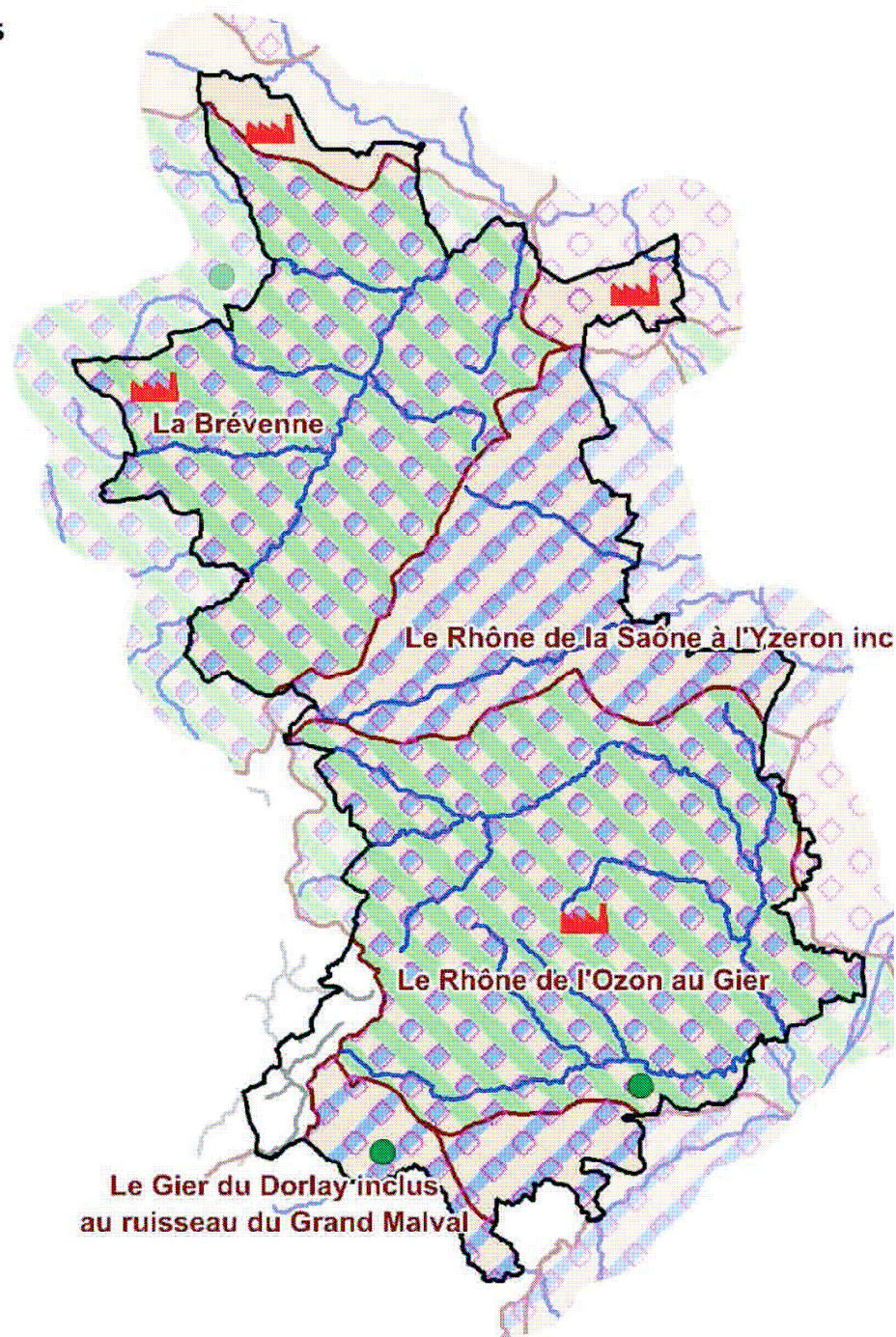
Problèmes sur les cours d'eau dans le SCOT de l'Ouest Ivonnais

Problèmes identifiés

-  pollution domestique et industrielle
-  déséquilibre quantitatif
-  pesticides
-  pollutions agricoles (autres)
-  eutrophisation
menace sur le maintien de la biodiversité
-  altération de la continuité biologique
dégradation morphologique
transport sédimentaire
perturbation du fonctionnement hydraulique

masses d'eau - cours d'eau

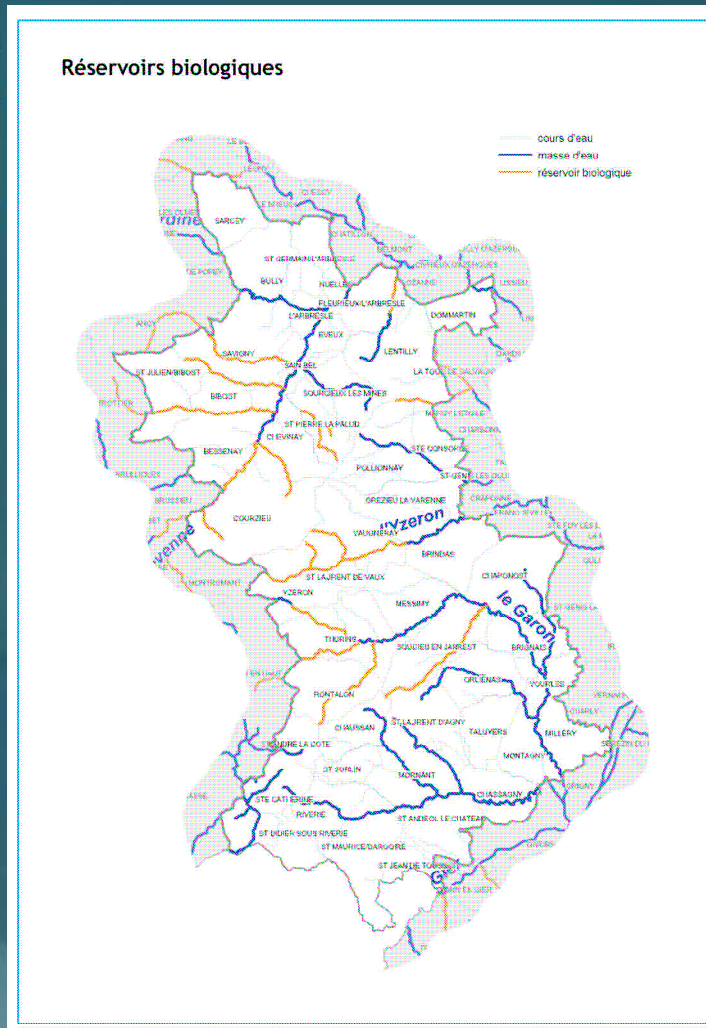
-  bassin Rhône Méditerranée
-  bassin Loire Bretagne (données non disponibles)
-  sous bassin versant SDAGE



Synthèse données SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2010-2015

> SCOT de l'Ouest lyonnais

Présentation formelle du guide

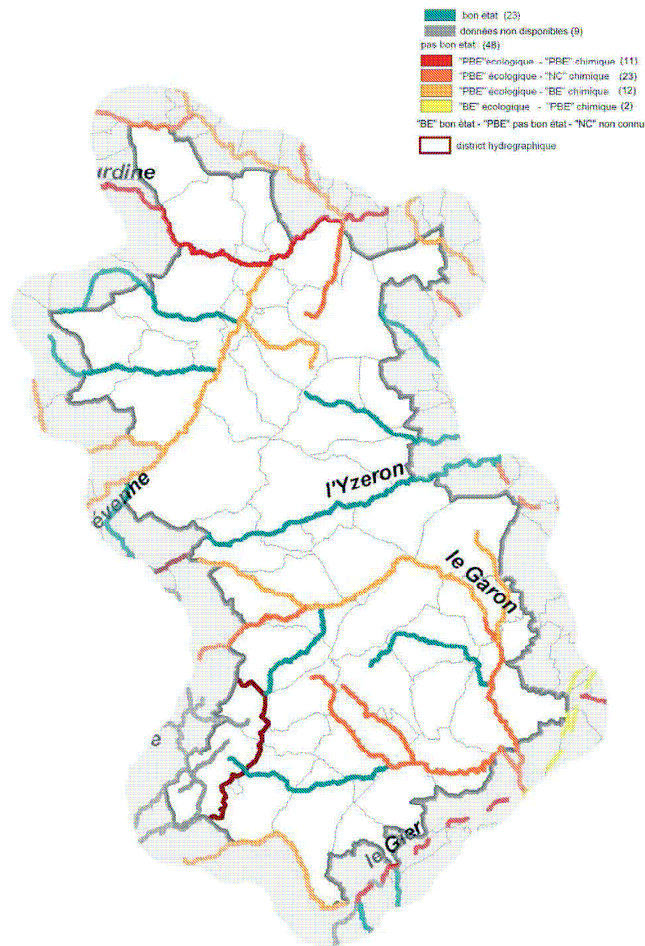


Synthèse données SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2010-2015

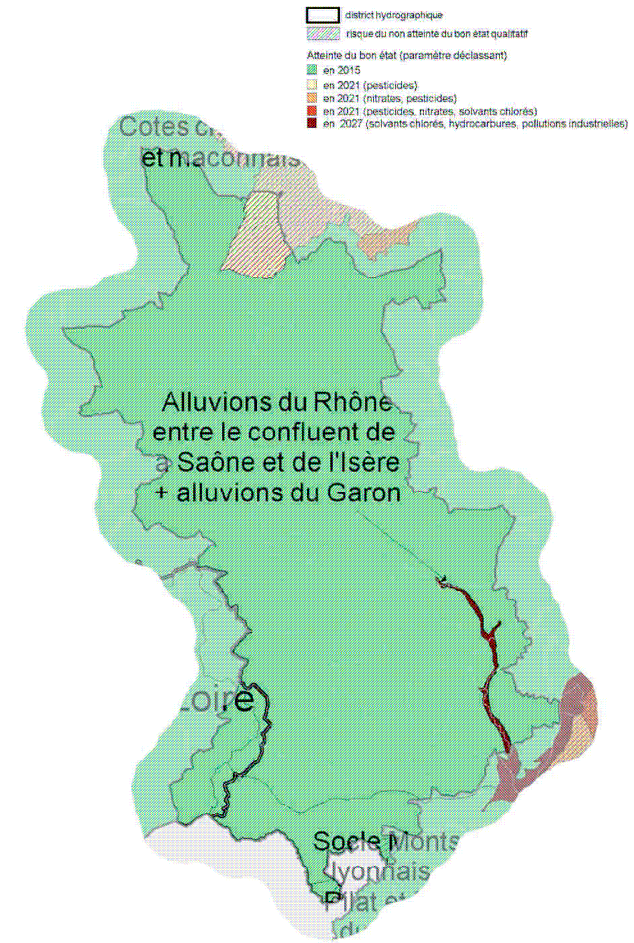
> SCOT de l'Ouest lyonnais

Présentation formelle du guide

Etat global des masses d'eau superficielles



Objectif d'état des masses d'eau souterraines



le porter à connaissance

Un site de référence : présentation de la page Eau et Urbanisme sur le site de bassin

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>



Appréciation de la compatibilité

La notion de compatibilité

Art L122-1, L123-1, et L124-2 du code de l'urbanisme

Les SCOT, PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par le SDAGE.

Lorsque le SDAGE est arrêté après l'approbation du SCOT, PLU carte communale, ces derniers doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans (soit d'ici fin 2012).

Art L111-1-1 du code de l'urbanisme issu de la loi Grenelle 2 :

Notion de « SCOT écran »

Ce qu'implique la compatibilité

- ne pas remettre pas en cause les options fondamentales du schéma
- **ne pas faire obstacle** à ses orientations générales
- Elle accepte une « atteinte marginale » au contenu du schéma

Ce qu'elle n'implique pas

- un respect scrupuleux de chacun de ses prescriptions
- une conformité à la lettre de chacun des alinéas du SDAGE

Exemples de jurisprudences

- le Conseil d'Etat a admis qu'un POS puisse classer 2 ha en ZU un secteur agricole identifié comme tel dans un SDAU
- SDAU de Lille annulé par le Conseil d'Etat car jugé incompatible avec le SDAGE Artois-Picardie

En pratique : une appréciation au regard des objectifs du SDAGE

Sur l'ensemble des masses d'eau

Ne pas compromettre l'atteinte des **objectifs d'état** assignés aux masses d'eau par le **SDAGE**

OF 2 sur la non dégradation

Ne pas remettre en cause les effets escomptés du **programme de mesures**

... pour respecter les engagements pris par la France devant la Commission Européenne

La compatibilité avec le SDAGE doit être

justifiée dans le rapport de présentation

concrétisée par des dispositions appropriées dans le PADD et dans les documents opposables (zonages et règlement du PLU, DOO du SCOT)



Quelques points clefs à
prendre en compte lors de
l'élaboration d'un document
d'urbanisme



limiter l'urbanisation dans les secteurs saturés ou sous-équipés

Dispo
4-07



Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire

Évolution démographique

Rejets – Cumul d'impact

Analyse
prévisionnelle
par les DU

Points clefs

Exemple concret : ne pas autoriser le développement dans certains secteurs ou imposer des conditions de rejets strictes



Limiter l'urbanisation dans les secteurs en déficit chronique

Dispo
4-07



Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire

Points clefs

Évolution démographique
Enjeux AEP quantitatifs et qualitatifs

Analyse
prévisionnelle
par les DU

Exemple concret : ne pas autoriser le développement dans certains secteurs ou identifier les ressources alternatives à mobiliser pour l'AEP



Prévoir une occupation des sols tenant compte du fonctionnement hydraulique



Dispo
4-07

Points clefs

Prendre en compte les espaces suivants :
Zone d'expansion de crue - Espaces de mobilité des cours d'eau - Zones humides -
...

Exemple concret : prévoir un zonage qui protège les espaces de mobilité, interdit l'urbanisation dans les zones à risque - limite les ruissellements à la source



Utilisation du chap. 4 du guide

Un questionnaire pour interroger le projet lors de l'avis par les services de l'Etat

Questionnement non exhaustif

Boite à outils



UN EXEMPLE : SDAGE, programme de mesures et SCOT de Toulon

LES ELEMENTS DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES CONCERNANT LE SCOT

*Informations disponibles à partir du site
http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/acces_entites.php*

SCOT de Toulon

- 4 sous bassins identifiés par le SDAGE :
Maravennes, Gapeau, Reppe, rade de Toulon
- 21 masses d'eau superficielles : 19 ME cours
d'eau + 2 ME côtières
- 3 masses d'eau souterraines (domaine marno calcaire
région de Toulon, calcaires et marnes muschelkalk plaine de
l'Eygoutier, Massifs calcaires de Sainte Beume Agnis Sainte Victoire
Mont Aurélien Calanques et bassin du Beausset interne)

LES OBJECTIFS ASSIGNES AUX MASSES d'EAU

Sous bassin versant : LP 16 04 - Gapeau						
FRDR10365	ruisseau de la malière	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10523	ruisseau le petit réal	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10586	rivière le meige pan	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10593	vallon des routes	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10831	ruisseau le naï	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10934	ruisseau le merlançon	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR10982	réal rimauresq	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR11009	vallon des borrels	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR113	Le Réal Martin et le Réal Collobrier	Cours d'eau	BE	2015	2021	2021
FRDR11341	ruisseau le farembert	Cours d'eau	BE	2027	2015	2027
FRDR114a	Le Gapeau de la source au rau de Vigne Fer	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR114b	Le Gapeau du rau de Vigne Fer à la mer	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021
FRDR11527	ruisseau du latay	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR11586	ruisseau de carnoules	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015

Sous bassin versant : LP 16 94 - Rade de Toulon						
FRDC07f	Pointe du Gaou - Pointe Escampobarriou	Eaux côtières	BE	2015	2015	2015
FRDC07g	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	Eaux côtières	BP	2015	2021	2021

Sous bassin versant : LP 16 08 - Maravenne						
FRDR10642	torrent le pansard	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR112	Le Maravenne	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021
FRDR11242	vallon de tamary	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015

Sous bassin versant : LP 16 09 - Reppe						
FRDR11539	grand vallet	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015
FRDR118	La Reppe	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015

Et pour les eaux souterraines : objectif BE 2015 sauf ME calcaires et marnes muschelkalk plaine de l'Eygoutier : objectif BE 2021 (nitrates / pesticides)

LES PROBLEMES A TRAITER IDENTIFIES PAR LE PROGRAMME DE MESURES

LP_16_04

Gapeau

Problème à traiter :	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques
Mesures :	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
Mesures :	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
Mesures :	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

LP_16_08**Maravenne**

Problème à traiter : Dégradation morphologique

Mesures : 3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

LP_16_09**Reppe**

Problème à traiter : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses

Mesures : 5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)

Problème à traiter : Substances dangereuses hors pesticides

Mesures : 5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)

Problème à traiter : Dégradation morphologique

Mesures : 3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

LP_16_94**Rade de Toulon**

Problème à traiter : Substances dangereuses hors pesticides

Mesures : 5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
5A40 Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement

Problème à traiter : Menace sur le maintien de la biodiversité

Mesures : 7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels

AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE AU TITRE DU SDAGE (NON EXHAUSTIF)

CARTE 5B-A : Milieux superficiels atteints par des phénomènes d'eutrophisation



CARTE 5E-A : Ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable



Utilisation du guide

1 ressource majeure (alluvions du Gapeau)

+ 3 captages prioritaires (nitrates / pesticides) sur l'aval du Gapeau

5 réservoirs biologiques

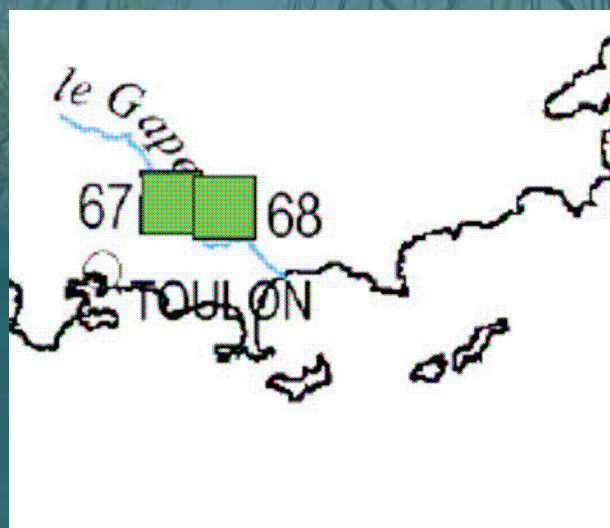
Utilisation du guide

BV du Gapeau	Ruisseau le Merlançon
	Ruisseau du Latay
	Le Réal Martin et le Réal Collobrier
	Le Gapeau de sa source au barrage Lantier
BV du Maravenne	Le Maravenne

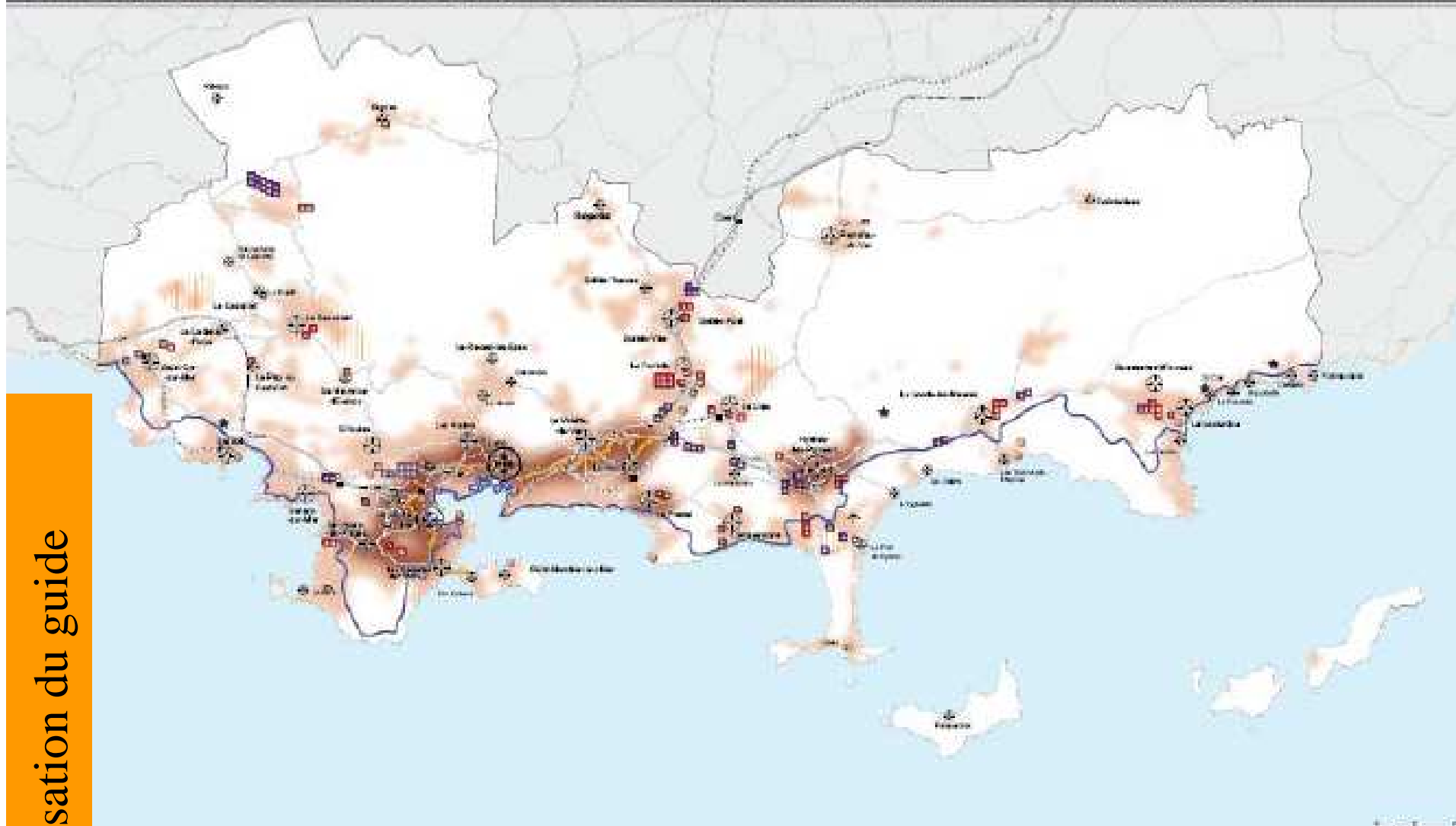


2 points nodaux et 2 points piézométriques de référence

Sollies-pont (autoroute)	Gapeau	1	LP_16_04	Gapeau	0,065	0,048
La Crau (Decapris)	Real martin	1	LP_16_04	Gapeau	0,135	0,10
Notre Dame du Plan	Hyères	FR_D0_343		Aluvions du Gapeau		
Le Moulin Premier	Hyères	FR_D0_343		Aluvions du Gapeau		



LE SCHEMA DE L'ACCUEIL DU DEVELOPPEMENT FUTUR (carte DOG)



Utilisation du guide

A noter les sites d'extension prioritaires (1 pixel = 10 ha mini) :

- rouge = vocation dominante « habitat / équipement »
- violet = vocation dominante « activités économiques »

Synthèse des éléments à prendre en compte par le développement urbain	Hiérarchisation des enjeux pour le SCOT de Toulon
Milieux aquatiques plutôt en bon état (3/4 des masses d'eau à objectifs bon état 2015)	+
Pressions sur le Gapeau aval : eutrophisation (pollutions domestiques et agricoles), pb quantitatifs, pollutions des captages d'eau potable	+++
Pressions morphologiques sur tous les cours d'eau (études en cours) : réserver la place du cours d'eau et de ses abords sur le territoire	++
Réservoirs biologiques	0
Organisation des usages en mer	++



Les questions à approfondir

- Urbanisation et risque de dégradation de l'état des masses d'eau sur le Gapeau aval
- Volet mer du SCOT pour organiser les usages en mer



Merci de votre attention




Annexe – déclinaison du guide par thématiques

Préservation des milieux aquatiques

- Bon état selon état chimique et état écologique qui dépend du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- => nécessité de préserver et restaurer milieux aquatiques

Milieux concernés	Thématique dans laquelle le sujet est traité
Lit mineur	Urbanisme non concerné
Zones d'expansion de crues	inondation
Bassins d'alimentation des eaux souterraines	eau potable
Zones littorales	littoral
Réservoirs biologiques	Rejets
Zones humides	X
Espaces de mobilité des cours d'eau	X
Corridors écologiques (trames verte et bleue)	X




Préservation des milieux aquatiques Zones humides

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

- Menace par urbanisation, endiguement, activités...
- SDAGE :
 - Maintien de la surface en zones humides à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée
 - Non dégradation des zones humides même lorsqu'elles sont de petite taille et ne bénéficient pas d'une protection réglementaire



Préservation des milieux aquatiques espaces de mobilité

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

- Délimitation des espaces de mobilité des cours d'eau par les études locales
- Documents d'urbanisme doivent
 - Assurer la préservation de ces milieux
 - Contribuer à leur reconquête en anticipant les actions futures du programme de mesures : **zonages et affectation du foncier**

Préservation des milieux aquatiques

Trames verte et bleue

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

Article L.122-1 du CU : préservation et remise en état des continuités écologiques

Contribution du SDAGE à la TVB:

Objectif de non dégradation

Prise en compte des espaces de bon fonctionnement

Identification d'espaces à intégrer dans les TVB

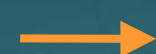
Actions à instaurer dans le cadre du programme de mesures

Pour faire un SCOT les questions à se poser

SCOT et préservation des milieux aquatiques

Rapport de
présentation

DOG/DOO



Zonage adapté

Inventaire des Zones
Humides ?

Étude des espaces
de mobilité ?

Trame verte et bleue ?

Contact structures de gestion
de milieux aquatiques ?

Protection durable des
espaces de mobilité – lien
avec les ZEC

Protection des zones
humides

Protection des espaces
relavant de la trame verte
et bleue



Eau potable captages

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

Qualité sanitaire de l'eau sur le long terme
⇒ prévention pour réduire pollutions à la source

Maintien des actions curatives si nécessaire

Actions de reconquête de la qualité de l'eau à
mener sur 225 captages prioritaires identifiés
dans le SDAGE

Eau potable ressources majeures pour AEP actuelle ou future



Messages du SDAGE


Ressources déjà sollicitées => si altération, problèmes immédiats pour les populations

Ressources à forte potentialité, préservées aujourd'hui => conserver en l'état pour le futur

Ressources identifiées dans le SDAGE

Priorité : usage Eau potable / usages exigeants en qualité

Caractérisation en cours, à prendre en compte dans les documents d'urbanisme



Gestion quantitative de la ressource



Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

Objectif de bon état implique un équilibre prélèvements /
ressource disponible

=> développer via la concertation locale :
le partage de la ressource,
les économies d'eau...

Réaliser une analyse prévisionnelle des besoins

Limiter le développement de l'urbanisation si déficit chronique

Pour faire un SCOT les questions à se poser

• SCOT et ressources en eau



Rejets ponctuels et diffus dans le milieu

Références du SDAGE



Déclinaison par thématique

- OF 5-A « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ».
- OF 5-B « Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques »
- OF 5 C « Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses »
- Dispositions du SDAGE évoquant ce thème : 3-04, 3-06, 4-07, 5A-01, 5A-02, 5A-04, 5A-05, 5B-01, 5B-02, 5C-05

Rejets ponctuels et diffus dans le milieu

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

- Objectif de non dégradation => renforcer la politique d'assainissement des communes
- Impact de l'évolution démographique
- Politique d'assainissement ambitieuse pour les milieux sensibles
- Prise en compte et gestion des eaux pluviales
- Préconiser la limitation de développement de l'urbanisation si sous-équipement pour les rejets

Rejets ponctuels et diffus dans le milieu

Questions à se poser

Exemples

Rapport de présentation

DOG/DOO

Zonage adapté

Prise en compte évolution démographique et variations saisonnières ?

Actions menées / prévues dans le PDM ?

Réflexion pour limiter les ruissellements et gestion des eaux pluviales ?

Zones eutrophisées – baignade – réservoirs biologiques identifiés ?

Estimation financière des aménagements à réaliser ?

Règles de gestion des eaux pluviales

Limitation urbanisation si secteurs saturés

Réglementation ANC – Infiltration à la parcelle...

Annexes sanitaires : schéma d'assainissement, schéma pluvial, zonages

Risque inondation

Messages du SDAGE



Déclinaison par thématique

- Urbaniser en dehors des zones à risque
- **Préserver et restaurer les ZEC**
- **Limiter les ruissellements à la source**
- Organiser les activités de façon pré-réfléchie sur le plan hydraulique et environnemental

Pour faire un SCOT les questions à se poser

- SCOT et risques inondations

Rapport de
présentation

DOG/DOO



Zonage adapté

Recensement des zones
d'expansion de crues ?
PPRI ? Carte d'aléa ?

Étude prévue pour les
réviser ?

Réflexion pour limiter les
ruissellements ?

Intégration du PPRI

Règles de gestion des
eaux pluviales

Zonage des ZEC – lien
avec espaces de
mobilité

Préconisations
d'urbanisation à l'extérieur
des zones inondables